

BUDGET COMMUNAL DE MANZIAT

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget doit respecter les principes généraux de l'élaboration budgétaire:

- Annualité budgétaire (du 1er janvier au 31 décembre)
- Universalité budgétaire (l'ensemble des recettes finance l'ensemble des dépenses)
- Unité budgétaire (toutes les dépenses et recettes figurent dans le budget)
- Equilibre budgétaire (les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer)

Le budget de la Commune doit s'équilibrer en recettes et en dépenses.

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes effectives de l'année écoulée, 2016. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2017, et validées par le conseil municipal.

Les montants sont annoncés en euros toutes taxes comprises car la commune récupère la TVA en n+2 sur les travaux d'investissement et depuis l'année 2016 sur les travaux d'entretien de bâtiments et voirie.

Le compte administratif 2016 de la commune

- Dépenses de la section de fonctionnement : 960 940.69€

• Charges à caractère général (chapitre 011) : 265 395.69€

Ce sont les dépenses courantes des services, notamment de fluides, fournitures, entretien, maintenance, assurances, taxes foncières...

A noter que le solde des factures d'eau et assainissement aura été payé fin février 2017 en raison du retard de facturation du délégataire, d'où le faible montant en 2016. La révision de certains abonnements électriques aura permis des économies. L'entretien des bâtiments aura été important en raison du remplacement des blocs de secours vétustes et du dégât des eaux à l'école (remboursé par l'assurance), et celui du matériel roulant en raison des maintenances de tracteurs. Les frais de nettoyage de locaux correspondent aux interventions d'une société quand notre agent est en vacances. Les coûts de maintenance ont été contenus à un peu plus de 30 000€.

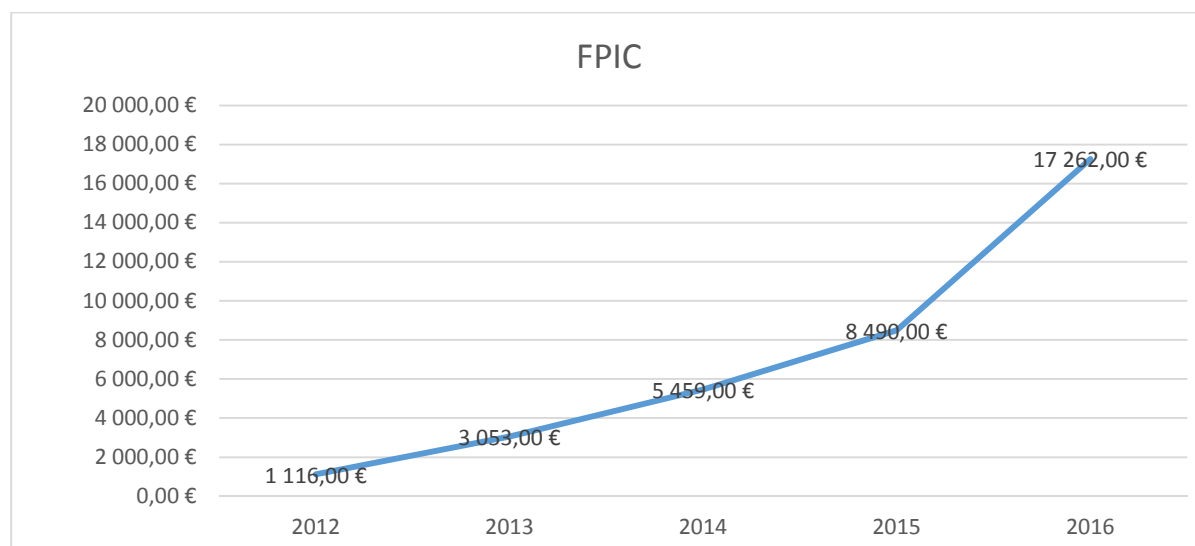
Les fournitures scolaires ont été calculées sur la base du forfait actualisé de 49.52€ par enfant à l'école publique au 1^{er} janvier soit 163. La somme versée à l'école privée correspond au coût d'un élève l'an passé (dépenses de fonctionnement courantes divisées par élèves au 1^{er} janvier 2015). Enfin le remboursement des TAP prévu au 011 est payé au 012.

• Charges de personnel (chapitre 012) : 349 275.73€

Les TAP ont coûté 9 695.99€ pour l'année scolaire 2016-2017, remboursés en partie à la CCPB, qui prend en charge une partie (bien moins que l'année précédente où ils avaient coûté 1 033.61€). Les frais de personnel extérieur (qui comprennent également l'allocation vétérance des pompiers) et non titulaire ont été importants car il a fallu remplacer une ATSEM en arrêt durant l'année entière (intérimaires puis CDD en septembre). En revanche les frais de personnel titulaire ont baissé en raison de son mi traitement et du départ non prévu d'un agent technique fin octobre, non remplacé.

• Atténuation de produits (chapitre 014) : 17 262€

Il s'agit de la participation de la Commune au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, instauré en 2012 et croissant depuis. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.



- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 148 405.10€

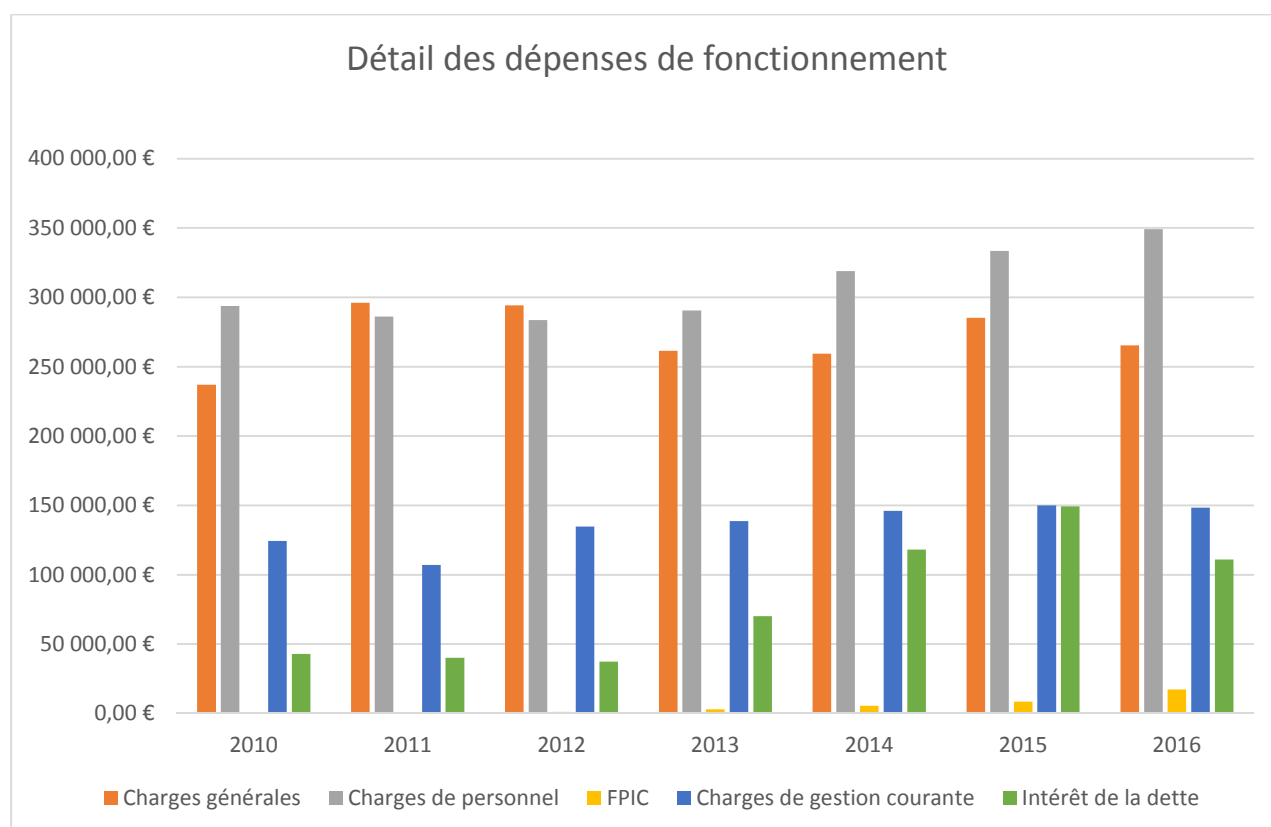
Outre les indemnités des élus, elles regroupent la participation au SDIS (26 583.22€), à l'Agence d'ingénierie (498.75€), au Syndicat d'endiguement (2 271.66€) et au SIEA (29 307.25€). La contribution communale au CCAS est de 3 600€ (sa principale recette) et le montant total des subventions versées aux associations s'élève à 21 016.65€ (dont la participation à la formation des élèves de moins de 18 ans des associations de la commune, au fonctionnement du restaurant scolaire, à la tonte du foot et au fonctionnement des associations musicales).

- Charges financières (chapitre 66) : 111 084.97€

Les intérêts des 5 emprunts restant à la charge du budget : les trois logements à l'ancienne école jusqu'en 2021, l'achat de la SCAM jusqu'en 2032 et 3 emprunts pour la salle des fêtes jusqu'en 2034.

- Les amortissements (chapitre 042) : 69 517.20€

La participation de la commune à la construction du gymnase intercommunal pour 10 ans et celle à l'éclairage de la place de la SEMCODA sur un an sont amortis par une écriture en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement.



- Recettes de la section de fonctionnement : 1 155 914.77€

- Atténuations de charges (chapitre 013) : 6 612.14€

Il s'agit des remboursements liés à l'arrêt maladie de l'ATSEM pendant l'année.

- Produits des services (chapitre 70) : 11 399.98€

Ce sont les concessions au cimetière, redevances d'occupation du domaine public ou remboursements divers (casse à la salle des fêtes, capture de chiens...). A noter cette année la vente de peupliers qui a rapporté 4 000€ et la buvette des Vendanges de l'humour 1 047€.

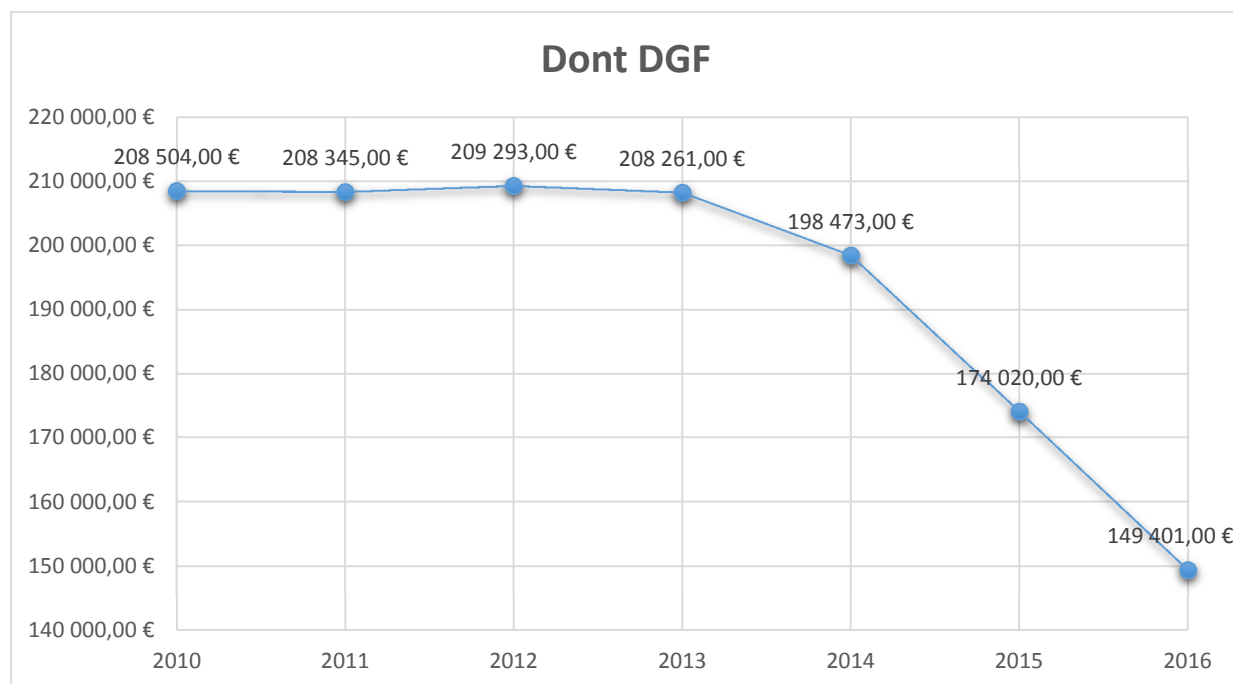
- Impôts et taxes (chapitre 73) : 854 691.76€

Les taux de taxes ont été augmentés d'un peu plus de 3% par rapport à l'année 2015 pour rapporter 554 838€ avec les rôles supplémentaires. La fiscalité reversée par la CCPB se maintient à 216 190.44€, la taxe sur les pylônes électriques à 31 528€, les droits de place à 70€ et la TLPE à 705.32€. La taxe additionnelle aux droits de mutation concernant la cession de maison ou appartements sur la commune a rapporté 51 360€ en 2016 alors qu'elle était nulle en 2015.

- Dotations et participations (chapitre 74) : 215 988.90€

La DGF ne cesse de baisser car la commune est contributrice à l'effort de redressement des finances publiques.

Les autres participations se maintiennent.



- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 62 857.60€

Il s'agit des produits des immeubles pour 60 110.72€, c'est-à-dire de la location des 5 logements et de la salle des fêtes qui est très prisée et représente à elle seule 22 987.50€.

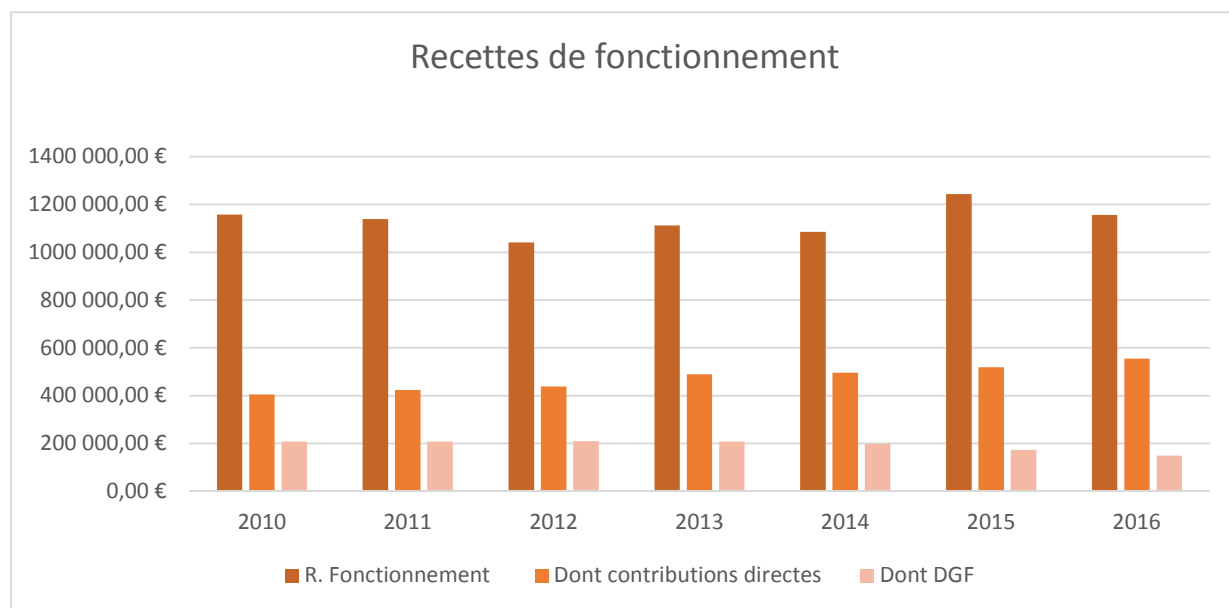
Les produits divers correspondent à la location versée par Orange pour l'antenne téléphonique et les produits des cours informatiques (10€ par personne).

- Produits exceptionnels (chapitre 77) : 2 764.39€

Il s'agit des indemnités versées par Valorem pour la pose de ses installations de mesures, et des remboursements de sinistres.

- Les amortissements (chapitre 042) : 1 600€

La SEMCODA a versé à la commune un loyer canon de 80 000€ pour le bail emphytéotique de 50 ans portant sur les lots correspondant aux 5 logements locatifs, 3 PLUS et 2 PLAI. Cette somme est donc amortie sur 50 ans par une écriture comptable en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement.



- Dépenses de la section d'investissement : 334 965.01€

- Les charges financières (chapitre 16) : 117 940.67€

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts en cours précités pour 117 490.67€ et du remboursement de caution d'un locataire pour 450€.

- Les opérations d'investissement : installation immobilières (chapitre 21), installations en cours (chapitre 23) : 215 424.24€

Opération 92 : matériel de pompiers (ARI et surpantalons) pour 2 436.94€

Opération 93 : volets roulants et porte de la grange de la mairie pour 3 590.40€

Opération 162 : allées du cimetière en enrobée pour 39 600€

Opération 164 : modification de l'éclairage du rond-point et changement des coffrets d'éclairage vétustes par le SIEA pour 30 465.39€

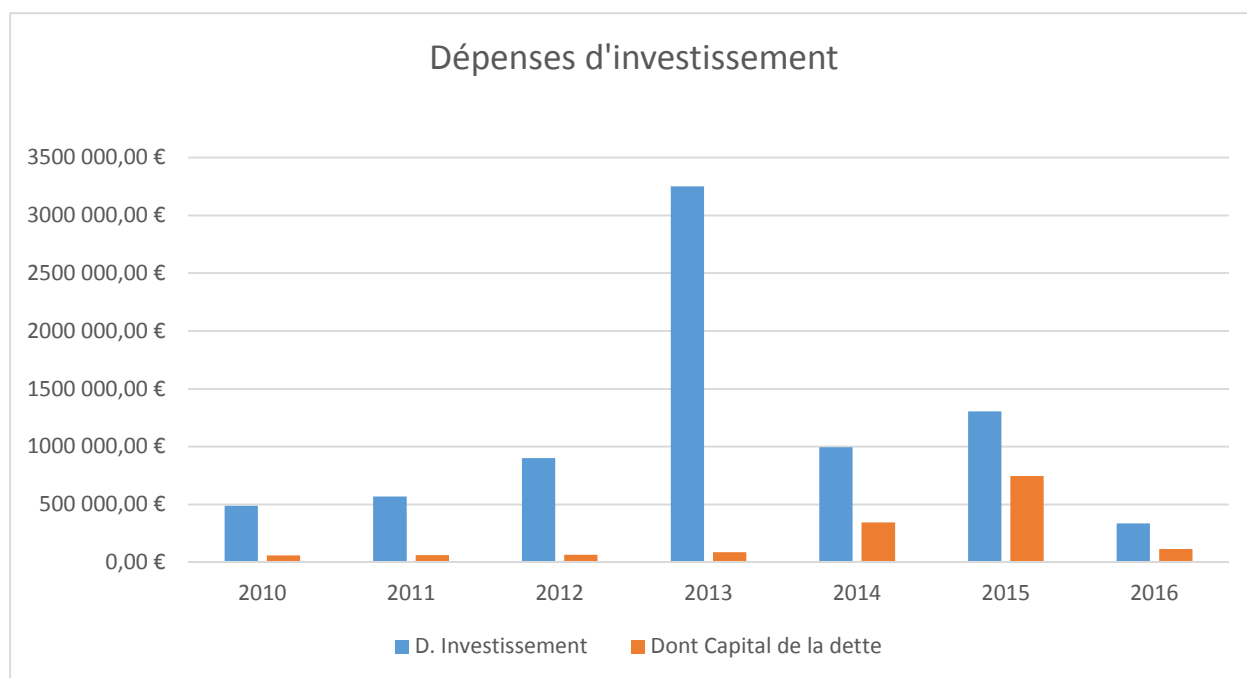
Opération 167 : solde des travaux du cœur village pour 5 790.10€

Opération 170 : mise en accessibilité de l'ascenseur de la mairie pour 5 538€

Opération 171 : réaligement et réfection du chemin de l'Echaly pour 64 004.70€

Opération 174 : réfection du logement de l'ancienne Poste pour 15 874.61€

Opération 175 : réfection des voiries des viaires, de la Grande charrière, des Buranges et du Pré du By pour 48 124.20€



- Les amortissements (chapitre 040) : 1 600€

La SEMCODA a versé à la commune un loyer canon de 80 000€ pour le bail emphytéotique de 50 ans portant sur les lots correspondant aux 5 logements locatifs, 3 PLUS et 2 PLAI. Cette somme est donc amortie sur 50 ans par une écriture comptable en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement.

- Recettes de la section d'investissement : 232 868.53€

- Dotations et réserves (chapitre 10) : 131 516.84€

Le FCTVA, correspondant à la TVA des travaux d'investissement réalisés en 2014, s'est élevé à 74 388€. La taxe d'aménagement, votée à 5%, a rapporté 57 128.84€ avant que l'exonération des abris de jardins soit applicable.

- Les subventions d'investissement (chapitre 13) : 30 879.73€

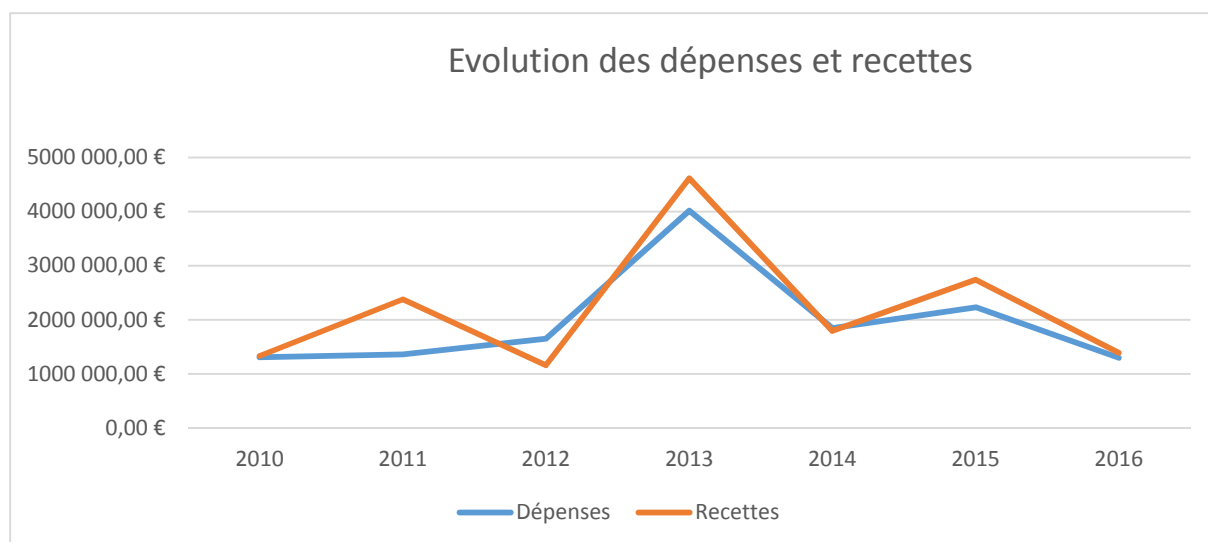
La commune a perçu des participations du député pour les allées du cimetière, de la région pour le cœur village, du département pour la mise en accessibilité de l'arrêt de cars, de l'état pour celle de la mairie et de l'école, et la SEMCODA a participé à l'éclairage de la place.

- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 954.76€

Il s'agit là des cautions des deux locataires arrivées en 2016.

- Les amortissements (chapitre 040) : 69 517.20€

La participation de la commune à la construction du gymnase intercommunal pour 10 ans et celle à l'éclairage de la place de la SEMCODA sur un an sont amortis par une écriture en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement.



- Conclusion

Aucun reste à réaliser reporté sur l'année 2017.

Le bilan 2016 est le suivant :

- Excédent de fonctionnement de 194 974.08€ en 2016 pour un excédent cumulé de 512 023.73€
- Déficit d'investissement de 102 096.48€ pour un excédent cumulé de 15 544.72€

Budget Commune	2016
Recettes de fonctionnement	1 154 314,77
-Dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette	780 338,52
= Epargne de gestion	373 976,25
- Charges financières dont intérêt de la dette	111 084,97
= Epargne brute (autofinancement brut)	262 891,28
- Remboursement du capital des emprunts	117 490,37
= Epargne nette	145 400,91
Epargne brute + Recettes d'investissement hors capital des emprunts	426 242,61
- Dépense d'investissement hors capital des emprunts	215 424,34
= Besoin ou capacité de financement	210 818,27

Le budget primitif 2017 de la commune

Introduction

Le budget primitif 2017 est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- 1 790 171.33€ HT en fonctionnement
- 933 728.97€ HT en investissement

Il est présenté avec la reprise anticipée des résultats :

- Résultat de fonctionnement de 512 023.73€ intégralement reporté
- Résultats d'investissement 15 544.72€ intégralement reporté

Après le projet de salle des fêtes et les travaux de mise en sécurité de la RD 933 qui ont mobilisé les finances de la commune durant les années 2014 et 2015, la participation aux travaux du gymnase en 2015, puis les travaux du chemin de l'Echaly en 2015 et 2016, ce sont maintenant les projets de terrains de tennis et de cantine sur l'Espace du Chêne qui les mobiliseront entre 2017 et 2019, et l'aménagement de l'entrée Sud si le budget le permet.

- Dépenses de la section de fonctionnement : 1 790 171.33€

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : 290 523.80€

Ce sont les dépenses courantes des services, notamment de fluides, fournitures, entretien, maintenance, assurances, taxes foncières... Les factures d'eau et assainissement ayant été envoyées par le fournisseur avec beaucoup de retard, le solde 2016 a été payé en 2017. Les dépenses des autres fluides sont stables.

La bibliothèque reçoit 1€ par habitant soit 2030€.

Les fournitures scolaires sont calculées sur la base du forfait actualisé de 50.19€ par enfant à l'école publique au 1^{er} janvier soit 148. La somme versée à l'école privée correspond au coût d'un élève l'an passé (dépenses de fonctionnement courantes divisées par élèves au 1^{er} janvier 2016). Le remboursement des TAP est prévu au 012.

L'entretien des bâtiments (article 615221 et 615228) visera des modifications électriques au stade et à la salle des fêtes, le nettoyage du toit de l'église et de l'école, une reprise au mur du cimetière et la reprise des façades de la bibliothèque. Comme tous les ans la voirie sera comblée avec du PATA (minimum de 15T à près de 1 000€ TTC la tonne), et des travaux de réfection de voirie auront lieu à la Marpa et Rue de l'église. Des travaux d'entretien de fossés sont prévus et les pneus du tracteurs vont devoir être remplacés (devis à 2 220€). La cloche endommagée de l'église sera également réparée.

Le reste des dépenses se maintient, mais le changement des ballons fluos ayant été onéreux en 2016, les charges générales de 2017 sont inférieures à celles de 2016.

- Charges de personnel (chapitre 012) : 367 482€

Des crédits restent prévus en charge de personnel extérieur (en plus de l'allocation vétéranes des pompiers) en cas de nécessité de recours à des remplacements ponctuels. Les crédits de personnels titulaires sont contenus car les hausses du point d'indice et avancements sont compensés par le non remplacement de l'agent technique parti en novembre. En revanche des crédits sont prévus en personnel non titulaire pour le salaire de la personne assurant le mi-temps thérapeutique de l'ATSEM démarré en janvier et de celle remplaçant l'agent technique en arrêt depuis le mois de décembre qui pourrait également revenir en mi-temps thérapeutique.

- Atténuation de produits (chapitre 014) : 20 000€

Il s'agit de la participation de la Commune au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, instauré en 2012. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il est annoncé qu'en 2017 sa hausse sera maintenue.

- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 161 486.98€

Outre les indemnités des élus, elles regroupent la participation au SDIS (26 606.98€), à l'Agence d'ingénierie, au Syndicat d'endiguement et au SIEA qui prévoit d'ajouter une contribution de 4€ par habitant à sa contribution habituelle. La contribution communale au CCAS est de 3 000€ (sa principale recette) et le montant total des subventions versées aux associations s'élève à près de 22 000€ (dont la participation à la formation des élèves de moins de 18 ans des associations de la commune, au fonctionnement du restaurant scolaire, à la tonte du foot et au fonctionnement des associations musicales).

- Charges financières (chapitre 66) : 106 504.30€

Les intérêts des 5 emprunts restant à la charge du budget : les trois logements à l'ancienne école jusqu'en 2021, l'achat de la SCAM jusqu'en 2032 et 3 emprunts pour la salle des fêtes jusqu'en 2034.

- Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 500€

Elle vise à couvrir les titres annulés sur les années antérieures, notamment en cas de procédure de redressement personnel pour les personnes en difficultés.

- Les amortissements (chapitre 042) : 202 602.22€

Vu l'important virement entre sections de fonctionnement et d'investissement, le conseil décide, à l'unanimité, d'amortir en une seule fois la participation de la commune à la construction du gymnase, dont l'amortissement était prévu sur 5 ans, avec 1er amortissement en 2016. Ce sont donc 202 602.22€ qui sont inscrits pour solder l'amortissement de cette participation.

- Le virement à la section d'investissement (023) : 641 072.03€

Les recettes de fonctionnement étant supérieures aux dépenses, le surplus de recettes est basculé en investissement pour financer les travaux.

- Recettes de la section de fonctionnement : 1 790 171.33€

- Atténuations de charges (chapitre 013) : 3 500€

Le mi-temps thérapeutique de l'ATSEM et l'arrêt de l'agent technique sont indemnisés, mais leur durée reste indéterminée donc seul le montant assuré au jour du vote est inscrit.

- Produits des services (chapitre 70) : 5 630€

Ce sont les concessions au cimetière, redevances d'occupation du domaine public ou remboursements divers (casse à la salle des fêtes, capture de chiens...). Les vendanges de l'humour seront reconduites en semaine, une recette de 1 000€ est donc prévue.

- Impôts et taxes (chapitre 73) : 813 160 €

Les taux de taxes sont maintenus par rapport à l'année 2016. Ils sont de 12.29% pour la T.H., 12.08% pour la T.F.P.B. et 51.07% pour la T.F.P.N.B. Le gain est estimé à 546 000€ selon les bases des taxes 2017 notifiées par l'administration fiscale.

La fiscalité reversée par la CCPB se maintient à 216 190.44€, tout comme devraient le faire la taxe sur les pylônes électriques, les droits de place et la TLPE. La taxe additionnelle aux droits de mutation concernant la cession de maison ou appartements sur la commune a rapporté 51 360€ en 2016 mais cette recette dépend des aléas de l'immobilier et est donc minorée à 20 000€.

- Dotations et participations (chapitre 74) : 178 710€

La DGF n'ayant cessé de baisser car la commune est contributrice à l'effort de redressement des finances publiques, elle est estimée à 125 000€ pour l'année 2017 car son montant exact n'a toujours pas été notifié à la commune.

- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 57 000€

Il s'agit des produits des immeubles, c'est-à-dire de la location des 5 logements et de la salle des fêtes, estimés à 55 000€.

Les produits divers correspondent à la location versée par Orange pour l'antenne téléphonique et les produits des cours informatiques (10€ par personne).

- Produits exceptionnels (chapitre 77) : 218 547.60€

La société Demeures de Saône achète des terrains à la commune secteur dit de Monse Gallet, pour y construire un lotissement. Cette somme de 216 370€ constituera un premier apport pour le projet de restaurant scolaire. 1 076.64€ n'ont pas été restitués à l'attributaire d'un marché public qui avait démissionné suite à son incapacité à effectuer les travaux.

- Les amortissements (chapitre 042) : 1 600€

La SEMCODA a versé à la commune un loyer canon de 80 000€ pour le bail emphytéotique de 50 ans portant sur les lots correspondant aux 5 logements locatifs, 3 PLUS et 2 PLAI. Cette somme est donc amortie sur 50 ans par une écriture comptable en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement.

- L'excédent reporté : 512 023.73€

L'excédent de fonctionnement est intégralement reporté en fonctionnement.

- Dépenses de la section d'investissement : 933 728.97€

- Les charges financières (chapitre 16) : 121 929.23€

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts en cours précités.

- Les opérations d'investissement : installation immobilières (chapitre 21), installations en cours (chapitre 23) : 810 199.74€

Opération 92 : ralentisseur Route de Chevroux estimés à 9 000€ et vidéoprojecteur si besoin pour la salle estimé à 3 000€

Opération 93 : enduit de la grande de la mairie et prévision de volet à l'école pour 10 000€

Opération 145 : régularisation des emprises irrégulières à l'occasion des transactions immobilières et achat d'un terrain Rue du Chêne sur 4ans par le biais de l'EPF pour 11 306.60€

Opération 161 : achat d'un toboggan pour le skate park estimé à 2 500€

Opération 164 : alimentation d'un éventuel futur lotissement chiffré par le SIEA à 25 450€

Opération 176 : création de deux cours de tennis à l'Espace du Chêne pour 81 000€ qui devraient être subventionnés à 35%

Opération 177 : ouverture de l'opération cantine scolaire pour 664 703.14€

Opération 178 : ouverture de l'opération d'aménagement de l'entrée Sud de la RD pour payer l'Agence d'ingénierie qui a commencé à réfléchir au projet pour 3240€

- Les amortissements (chapitre 040) : 1 600€

La SEMCODA a versé à la commune un loyer canon de 80 000€ pour le bail emphytéotique de 50 ans portant sur les lots correspondant aux 5 logements locatifs, 3 PLUS et 2 PLAI. Cette somme est donc amortie sur 50 ans par une écriture comptable en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement.

- Recettes de la section d'investissement : 933 728.97€

- L'excédent d'investissement reporté (001) : 15 544.72€

- Le virement de la section de fonctionnement (021) : 641 072.03€

Les recettes de fonctionnement étant supérieures aux dépenses, le surplus de recettes est basculé en investissement pour financer les travaux.

- Dotations et réserves (chapitre 10) : 50 000€

Le FCTVA, correspondant à la TVA des travaux d'investissement réalisés en 2015, est estimé à 30 000€. La taxe d'aménagement, votée à 5% avec exonération des abris de jardins est estimée à 20 000€

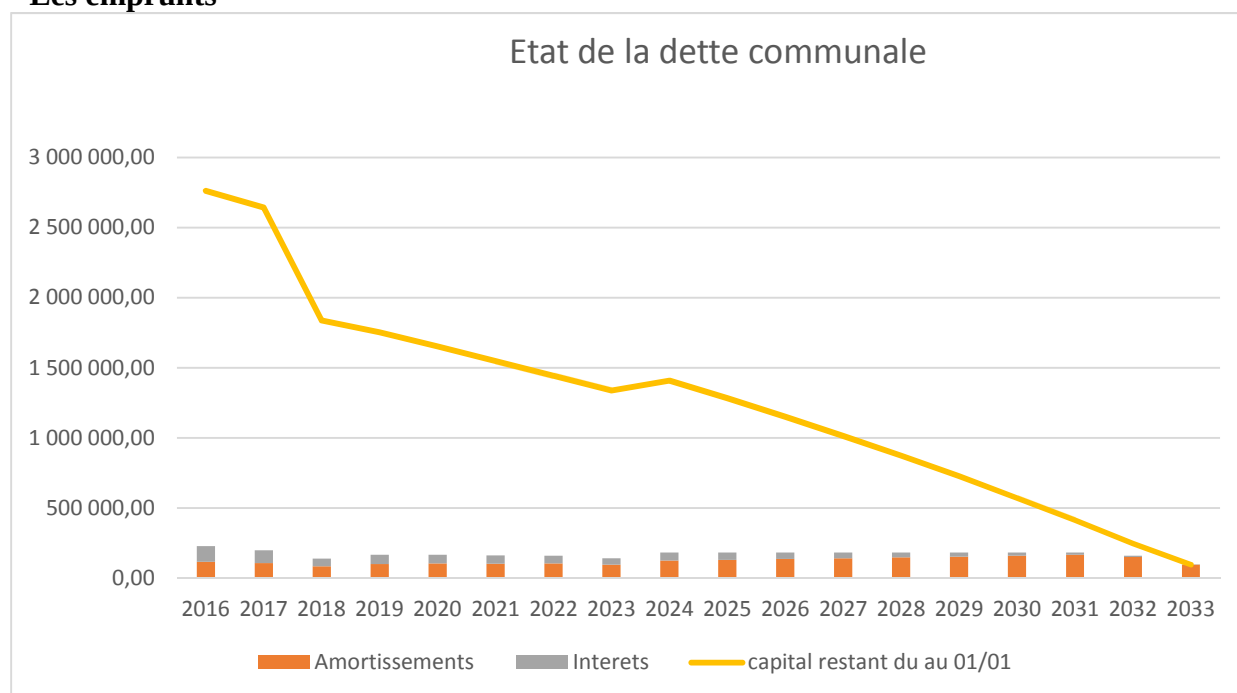
- Les subventions d'investissement (chapitre 13) : 24 510€

La Préfecture et le Département devraient subventionner les terrains de tennis à hauteur de 23 510€. La commune espère 1 000€ d'amendes de police pour les ralentisseurs.

- Les amortissements (chapitre 040) : 202 602.22€

La participation de la commune à la construction du gymnase intercommunal est amortie en une fois pour solder cet amortissement.

- Les emprunts



Le remboursement de la dette est assuré par les ressources propres.

Tous les travaux qui seront réalisés d'ici 2020 le seront en autofinancement et grâce aux subventions, aucun nouvel emprunt ne sera souscrit.

- Les perspectives

Si les terrains de tennis voient bien le jour en 2017, 2018 sera une année blanche en investissement afin de financer les travaux de la cantine en 2019.

Ils creuseront le déficit d'investissement sur 2020 mais ce dernier pourra être comblé dès 2022.

